



Enjeux de société

MIGRATIONS CLIMATIQUES : UN ENJEU COMPLEXE

Crédit photo : Wikipedia commons, sous la licence de Attribution-Share Alike 4.0 International

Dorothee Boccanfuso

Professeure titulaire à l'École de gestion
Université de Sherbrooke

Benoît Kafando

Doctorant à l'École de gestion
Université de Sherbrooke

Les premiers mouvements migratoires de l'être humain moderne remontent à l'ère du paléolithique. La dynamique de ces mouvements était en partie expliquée par le rythme des oscillations climatiques. Toutefois, l'ampleur des migrations de cette période était moins préoccupante comparativement à celle observée à notre époque. En effet, de nos jours, le nombre de migrant.e.s climatiques s'est accru du fait de la vitesse des changements climatiques et de ses effets en particulier dans les pays en développement. Ainsi, un grand nombre d'individus quittent très souvent leur lieu de résidence vers d'autres destinations à l'intérieur ou à l'extérieur du pays d'origine. En 2018 seulement, plus de 16 millions de personnes ont migré pour des raisons climatiques (IDMC, 2019). Les populations qui se déplacent à la suite de catastrophes naturelles ou environnementales sont appelées « migrant.e.s climatiques ». Pour sa part, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, 2007) qualifie de migrant.e.s climatiques toutes « personnes ou [tous] groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement climatique soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent ».

Les migrations provoquées par les catastrophes liées aux changements climatiques peuvent être internes (nationales) ou externes (internationales). Elles sont internes lorsque les individus se déplacent à l'intérieur du pays d'origine. Ces types de migrations sont fréquents au Sahel où les mouvements de populations se font généralement des zones arides vers celles mieux arrosées. Les migrations sont externes ou internationales quand les individus quittent leur pays d'origine pour aller s'installer dans d'autres pays, comme c'est le cas de certains déplacements de populations des pays sahéliens vers les pays côtiers, ou plus généralement les migrations des pays en développement vers certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Théoriquement, aucun pays dans le monde

n'est à l'abri des catastrophes climatiques. Toutefois, les conclusions des recherches sur le sujet convergent vers l'idée que les pays en développement (PED) et les États insulaires sont les plus exposés (Banque Mondiale, 2018). Cet article a pour objectif d'éclairer l'opinion publique sur l'état des lieux des débats menés autour des migrations climatiques. Plus spécifiquement, nous présenterons un rapide historique de ce phénomène en nous appuyant sur la littérature scientifique. Nous reviendrons ensuite sur les principales causes et conséquences de ces migrations. Puis, nous présenterons quelques mesures préconisées pour une meilleure adaptation aux changements climatiques et à leurs conséquences ainsi qu'une meilleure atténuation de ces derniers.

Historique et brève revue de littérature sur les migrations climatiques

Dès la seconde moitié du 19^e siècle, les facteurs environnementaux figuraient dans les revues systématiques comme des déterminants majeurs des migrations. En effet, dans les années 1880, Ravenstein (1889) attirait déjà l'attention sur l'émergence de « flux migratoires » provoqués par des « climats peu attrayants ». Deux décennies plus tard, Semple (1911) évoquait dans ses travaux la recherche de « terres meilleures » et d'un « climat plus doux » pour justifier les mouvements de populations. Malgré ces premières ébauches déjà exhaustives, les articles s'intéressant au lien entre climat et migrations vont disparaître de la littérature scientifique jusqu'en 1970. Quatre arguments sont mis de l'avant pour expliquer ce désintérêt (Piguet, Pécoud et de Guchteneire, 2011). Premièrement, la conception selon laquelle le progrès technologique diminuerait l'influence de la nature sur la vie humaine avait pris des proportions importantes. Deuxièmement, la justification des migrations par les changements climatiques a été rejetée pour son caractère déterministe et scientifiquement dépassé. Troisièmement, les facteurs économiques ont pris une place prépondérante dans l'explication des flux migratoires, laissant peu d'espace aux facteurs environnementaux. Finalement, les études sur les migrations forcées prenaient uniquement en compte les déplacé.e.s de guerre tout en soustrayant aux catastrophes climatiques la possibilité d'occasionner des mouvements de populations. Le débat sur le lien entre le climat et les migrations resurgit avec la publication

du rapport « Réfugiés environnementaux » du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCNUR). Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les recherches sur les migrations provoquées par les changements climatiques se sont intensifiées; l'objectif étant alors d'attirer l'attention des décideurs publics sur la nécessité de préserver le climat.

Récemment, plusieurs études ont permis de mettre en évidence le rôle des changements climatiques dans l'explication de l'intensité des migrations dans les différents pays du monde. En effet, en s'appuyant sur le cas du Sahel, Cissé, Malicki, Barbier et Maïga (2010), et Gemenne et al. (2017) ont montré l'importance du rôle de la sécheresse et de la désertification dans l'intensification des flux migratoires. Dans les autres régions du monde, l'élévation du niveau de la mer, les inondations et les fortes précipitations figurent parmi les catastrophes naturelles ou environnementales susceptibles de provoquer plus de déplacements de populations (Piguet, Pécoud et de Guchteneire, 2011). Il est cependant difficile, à partir de cette littérature, de chiffrer le nombre de migrant.e.s climatiques et de faire des projections, car les méthodologies utilisées pour la collecte des données sont généralement faibles¹. Toutefois, la Banque mondiale, dans ses prévisions, estime que d'ici 2050, plus de 140 millions de personnes auront migré pour des raisons climatiques en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine². Pour la même période, l'ONU chiffre ces futurs flux à environ un milliard de personnes. Le HCNUR, dans son rapport publié en 2012, estime pour sa part que chaque année, les personnes déplacées à la suite des changements climatiques sont plus nombreuses que celles qui se déplacent en raison de conflits.

Déterminants des migrations climatiques

Dans cette section, nous discutons des « événements climatiques à évolution lente » et des « événements climatiques de nature soudaine » ; deux facteurs majeurs liés au climat et qui sont à l'origine des migrations des populations. En plus de ces deux facteurs directement liés au climat, nous présentons d'autres facteurs non directement liés au climat, mais qui entraînent aussi des déplacements massifs de populations.

1. Très souvent, il y a une tendance à l'exagération ou à la manipulation des chiffres afin de sensibiliser la population sur la question des relations entre le climat et les migrations. À titre illustratif, du premier rapport du PNUE à celui de la BM (2018), plusieurs chiffres circulent, mais peu sont scientifiquement fondés. Il convient alors d'être prudent avec les statistiques avancées.

2. Voir le rapport *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes* publié par la Banque mondiale en 2018.

Les événements climatiques à évolution lente (*slow-onset climate events*) sont un des facteurs avancés dans la littérature pour expliquer l'impact des changements climatiques sur les migrations. Ces types d'événements influent de façon indirecte sur l'intensité des migrations des populations à travers la détérioration de leurs conditions de vie. Ils interagissent très souvent avec des facteurs contextuels d'ordre socio-économiques, politiques, démographiques et culturels, ce qui *in fine* exacerbe la vulnérabilité des individus et pousse ces derniers à recourir aux migrations comme stratégie d'adaptation. Les événements climatiques à évolution lente font référence à la salinisation des terres agricoles, à la désertification et à la sécheresse. Ils se distinguent des événements climatiques de nature soudaine (*rapid-onset climate events*) tels que les phénomènes météorologiques et hydrologiques extrêmes. Les migrations dans le cas d'événements soudains et extrêmes s'apparentent en général à des migrations forcées (voir la section suivante). Le lien entre le climat et les migrations est généralement direct dans le contexte des événements climatiques de nature soudaine. En plus des facteurs liés au climat, d'autres facteurs, comme les politiques gouvernementales et les conflits armés, ont eux aussi leur importance dans l'explication des migrations humaines. Goyette et Smaoui (2019) montrent que la rareté des ressources (eau et terres arables), provoquée par les changements climatiques, est un facteur déterminant des conflits armés. Ces types de conflits s'accompagnent généralement de plusieurs déplacements de populations (Zoubir, 2017). Soulignons qu'il existe d'autres déterminants des migrations, mais qui ne sont pas des effets directs des variations climatiques ou induits par celles-ci. C'est le cas notamment de la croissance démographique, du mariage, de la recherche d'emploi et de la religion.

Conséquences des migrations climatiques

Les migrations climatiques sont perçues comme des conséquences des changements climatiques venant déstabiliser les conditions de vie initiales. Ces migrations peuvent être adaptatives ou forcées. Les migrations seront adaptatives lorsque des individus quittent leur lieu habituel de résidence pour échapper à une détérioration progressive de leurs conditions de vie dans un contexte de vulnérabilité exacerbée par des changements climatiques du type progressif. Les migrations adaptatives sont souvent déployées en dernier ressort et sur une longue distance. Elles peuvent

également s'effectuer sur une courte distance pour répondre à une urgence climato-environnementale. Ce dernier cas correspond généralement à un événement du type soudain, mais qui permet un retour possible des populations, alors que les migrations forcées correspondent à une situation où les individus sont contraints de se déplacer à cause des conditions de vie devenues insoutenables. Toutefois, ces deux types de migrations peuvent être internes ou externes et ont des conséquences à la fois sur les zones de départ et d'accueil.

Partant du cas des pays sahéliers, par exemple, les migrations internes sont les plus fréquentes, car les populations touchées n'ont généralement pas les moyens de migrer dans d'autres pays. Par conséquent, ces migrations se font des zones rurales vers les villes (Cissé, Malicki, Barbier et Maïga, 2010). L'exode des personnes habitant en zone rurale vers la ville entraîne une hausse de la population urbaine, laquelle se trouve à la source de plusieurs problèmes dont la santé publique, l'accès au logement et, plus largement, la pauvreté. Plus spécifiquement, l'afflux de la population rurale vers les zones urbaines alimente les crises de logement (prolifération des bidonvilles et étalement urbain). La surpopulation des villes pourrait aussi amplifier les problèmes d'insalubrité avec pour corollaire l'augmentation de la fréquence des maladies d'origine alimentaire, hydrique et respiratoire³. Enfin, l'afflux de la population rurale vers les centres urbains et périurbains provoque des pressions élevées sur l'utilisation des ressources disponibles (écoles et hôpitaux), ce qui réduit le bien-être des citoyens.e.s.

Lorsque les migrations climatiques sont internationales, elles entraînent la fuite des « cerveaux », ce qui pourrait bloquer le processus de développement du pays d'origine. Les émigré.e.s eux et elles-mêmes peuvent voir leurs conditions de vie se dégrader à la suite de l'inadéquation entre leur offre de main-d'œuvre et la demande sur le marché de travail du pays d'accueil. Cette inadéquation entraîne systématiquement une augmentation du taux de chômage, ce qui pourrait susciter une recrudescence de certains maux sociaux tels que le banditisme, les violences sexuelles, les suicides, etc.

Même si les effets négatifs sont les plus mis en exergue dans la littérature sur les migrations climatiques, il faut cependant souligner que ces dernières peuvent générer des effets favorables. En effet, lorsque les migrations se font des zones moins développées vers celles développées, les transferts de fonds qui en

3. Voir Roy et Auger (2005).

découlent contribuent au développement de la zone de départ à travers les réalisations des infrastructures scolaires, énergétiques et sanitaires, ce qui permet de renforcer les capacités adaptatives et de résilience des familles restées sur place. Les fonds transférés par les migrant.e.s, grâce à leurs effets positifs sur l'épargne et l'investissement, favorisent également la création d'emplois supplémentaires⁴. La réduction du niveau de chômage qui s'ensuit entraîne une baisse du taux de pauvreté. En outre, les compétences acquises par les migrant.e.s pendant leur séjour en terre étrangère peuvent bénéficier à la zone de départ une fois ceux et celles-ci de retour, grâce aux transferts de connaissances et de divulgations de bonnes pratiques. À propos des effets positifs des migrations sur les pays d'accueil, les travaux de d'Albis, Boubtane et Coulibaly (2019) montrent que la migration peut contribuer à générer un dividende démographique à travers la hausse de la part de la main-d'œuvre dans la population totale, ce qui entraîne à son tour un accroissement du PIB par habitant.e. Enfin, il est nécessaire de souligner que dans un contexte de changements climatiques, les migrations ne sont pas forcément une mauvaise adaptation à ces derniers; elles peuvent constituer une réelle stratégie d'adaptation efficace souhaitable, notamment pour les populations particulièrement vulnérables. À cet effet, les politiques devraient aller dans le sens d'une facilitation des migrations.

Quelques mesures préconisées pour une meilleure adaptation aux changements climatiques ainsi qu'une meilleure atténuation de ceux-ci

Avant les années 1990, les politiques publiques ne reconnaissaient pas la dégradation de l'environnement comme un moteur majeur des migrations des populations. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 fut le point de départ en matière de formulation de politiques sur les migrations climatiques. Dans cette convention, deux mesures furent préconisées : l'atténuation, qui consiste à mettre en œuvre des politiques destinées à réduire les gaz à effet de serre (GES), et l'adaptation, qui repose sur

des mesures à prendre pour réduire la vulnérabilité des populations face aux risques climatiques. Afin de rendre les mesures d'atténuation effectives, la notion de « justice climatique » a été retenue comme thématique centrale à la 21^e Conférence des Parties (COP21). Elle a consisté à faire admettre aux pays développés leur part plus grande de responsabilité dans l'émission des GES et à obtenir ensuite d'eux des efforts de réduction de ces émissions. Abordant le cas des stratégies d'adaptation, le rapport *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes* de la Banque Mondiale contient un certain nombre de mesures qui visent à réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles ou environnementales. Ces mesures s'articulent, d'une part, autour de l'intégration des migrations climatiques dans les politiques nationales et, d'autre part, du développement des travaux de recherche sur les changements climatiques.

En effet, dans certaines situations comme le cas des dangers causés par des conditions météorologiques et atmosphériques extrêmes, il vaut mieux aider les populations particulièrement vulnérables à se déplacer plutôt que de chercher à les maintenir sur place. Dans un contexte pareil, les migrations constituent plutôt des réponses rationnelles face au risque climatique. Par conséquent, les décideurs publics ont tout intérêt à prévoir dans leurs plans de développement des stratégies qui favorisent les migrations des populations. Par ailleurs, la concrétisation du principe juridique formulée à l'issue de la COP24 et qui consiste à obtenir des pays du Nord des compensations financières pour aider les pays du Sud à faire face aux effets des changements climatiques pourrait être intégrée dans la définition de ces politiques migratoires. Dans le même ordre d'idées, les décideurs publics devraient prioriser la création de leviers permettant d'améliorer substantiellement les conditions de vie socio-économiques des populations vulnérables. Pour ce faire, ils pourraient, par exemple, développer des activités génératrices de revenus ou instaurer des systèmes de protection financière plus sensibles aux besoins des groupes vulnérables (assurances et crédits agricoles, semences améliorées ou adaptées, irrigation, etc.). Enfin, l'introduction des questions liées aux changements climatiques dans les enquêtes nationales permettrait aussi d'améliorer les connaissances sur les migrations climatiques et de favoriser la prise de décisions appropriées grâce à l'analyse et la compréhension de données probantes collectées.

4. Voir Adams et Page (2005).



Crédit photo : Wikipedia commons, sous la licence de Attribution-Share Alike 4.0 International

Conclusion

Cet article vise à éclairer l'opinion publique sur l'état des lieux des débats menés autour des migrations climatiques et à mettre de l'avant la complexité du phénomène. La littérature connexe fait état d'un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui, depuis quelques années, connaît un regain. De cette littérature, nous relevons qu'en général, la relation entre les changements climatiques et les migrations est indirecte. Dans ce contexte, les changements climatiques exacerbent la vulnérabilité des populations, occasionnant ainsi l'adoption des migrations comme stratégie d'adaptation. Toutefois, la relation entre le climat et les migrations peut être directe lorsque les événements climatiques sont de nature soudaine. Qu'elles soient directement ou indirectement le fait des changements climatiques, les migrations sont souvent perçues comme ayant des conséquences négatives. Or, pour les zones de départ tout comme celles d'accueil, les migrations peuvent entraîner des effets positifs sur la croissance économique. Les catastrophes liées aux changements climatiques étant difficiles à anticiper, la protection de l'environnement et la gestion concertée des migrations climatiques par les États sont entre autres des mesures préconisées par certaines institutions pour limiter les conséquences négatives sur les êtres humains.

Adams, R. et Page, J. (2005). Do international migration and remittances reduce poverty in developing countries? *World Development*, 33(10), 1645-1669.

D'Albis, H., Boubtane, E. et Coulibaly, D. (2019). Immigration and public finances in OECD countries. *Journal of Economic Dynamics and Control*, 99, 116-151. doi: 10.1016/j.jedc.2018.12.003.

Banque Mondiale. (2018). *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes*. Repéré à <https://www.banquemondiale.org/fr/news/infographic/2018/03/19/groundswell---preparing-for-internal-climate-migration>

Cissé, P., Malicki, Z., Barbier, B. et Maïga, A. (2010). Les migrations, une stratégie d'adaptation à la variabilité climatique en zones sahéliennes. *Revue de géographie du laboratoire Leïdi*, 8, 184-196.

Gemenne, F., Blocher, J.M.D., De Longueville, F., Vigil Diaz Teleni, S., Zickgraf, C., Gharbaoui, D. et Ozer, P. (2017). Changement climatique, catastrophes naturelles et déplacements de populations en Afrique de l'Ouest. *Geo-Eco-Trop: Revue Internationale de Géologie, de Géographie et d'Écologie Tropicales*, 41(3).

Goyette, J. et Smaoui, M. (2019). Civil armed conflicts: the interaction between climate change and agricultural potential. RIEEM Discussion Paper Series, No. 1903.

HNHCR. (2012). *Les réfugiés dans le monde. En quête de solidarité*. Repéré à <https://www.unhcr.org/fr/4fc7257d9.pdf>.

IDMC. (2019). Global Report on Internal Displacement 2019, rapport. Repéré à <https://environmentalmigration.iom.int/fr/node/1515>.

OIM. (2007). *Document de travail : Migration et environnement. 94^e session, MC/INF/288*. Repéré à https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/fr/council/94/MC_INF_288.pdf

Organisation des Nations Unies. (1992). Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>

Piguet, É., Pécoud, A. et de Guchteneire, P. (2011). Changements climatiques et migrations: quels risques, quelles politiques? *L'information géographique*, 75(4), 86-109.

Ravenstein, E. G. (1889). The Laws of Migration. *Journal of the Royal Statistical Society*, 52(2): 241-305.

Roy, R. et Auger, P. (2005). Insalubrité, syndrome de Diogène et santé publique. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/bise/insalubrite-syndrome-de-diogene-et-sante-publique>

Semple, E. C. (1911). *Influences of Geographic Environment*. New York : Henry Holt and Company.

Zoubir, Y. H. (2017). Défis sécuritaires, migrations, instabilité et extrémisme violent au Sahel. *Annuaire IEMed. de la Méditerranée 2017*. Repéré à https://www.iemed.org/publicacions-fr/historic-de-publicacions/anuari-de-la-mediterrania-fr/sumaris/observatori/arees-danalisi/arxiu-adjunts/anuari/med.2017/french/IEMed_Me-dYearbook2017fr_migrations_extremisme_sahel_zoubir.pdf